

ouders van verscheide classen tot hunne kinderen draegen, waer-
 uijt volgt dat de dusdanige ouders hunne kinderen aanhooren en
 schijnende alle hunne rapporten te gelooven zonder de waerheid
 te willen onderzoeken of aenhooren, de zelve zenden bij andere
 personen die zig hier en daer bemoeijen met kinderen te leeren
 naer huns wille en begeerte, zoodat dusdanige kinderen naer hun-
 ne ongewilligheid den vollen toom gegeeuen te hebben mijne
 schole verlaeten door dien middel ontslaegen blijvende van 's zon-
 daags benevens mij de hoogmisse en catechismus te frequenteren
 immers alles doen naer hunnen eijgen zin, zelfs andere door woor-
 den trachten te bewegen om hun exempel naer te volgen, hier bij
 gevoegt de frequente speeldagen die particuliere ouders aen hunne
 kinderen berispt worden altijd de onwetendheid van zelve toeschrij-
 vraegen en de kinderen zelfs zonder hunne permissie de schole
 verzuijmt hebbende en zij niet konnende verdraegen dat hunne
 kinderen berispt worden altijd de onwetendheid der zelve toeschrij-
 ven aen de onachtzaamheid van den meester. Deze en meer andere
 redenen die openbaer zijn en vervolgens genoegzaamelijk konnen
 getuijgt worden door veel personen doen mij verhoppen dat indien
 de actuele schole ten voorschreven eijnde gebruikt word UE :
 Edelheden zullen believen gedient te wezen enige schikkingen of
 nieuwe distributie aen de schole of woonste waer door ik gedurende
 die tijden eenige vrijheid en ruste in mijn huis zoude konnen
 genieten. Eijndelijk geensints durvende twijffelen of alles zal door
 equiteit en voorzienigheid van UE : Edelheden gedirigeert worden
 tot nut en gemeijn best, geeve ik mij gerne als boven gezeijd in
 alles ten onderen . Gegeuen tot Veurne den 30 maerte 1792.

(get.) L. DE CONINCK

BRUGSE KANDIDATEN VOOR DE KONINKLIJKE BELGISCHE ACADEMIE IN 1833-1834

De Koninklijke Academie voor wetenschappen, lette-
 ren en schone kunsten van België werd in het leven ge-
 roepen door een decreet van keizerin Maria Theresia d.
 d. 16 december 1772. De eerste vergadering had plaats
 op 3 april van het volgende jaar. De bijeenkomst van
 21 mei 1794, bij het einde van het Oostenrijkse Bewind,
 sloot de eerste periode van haar bestaan af.

Gedurende de daaropvolgende overheersing van onze
 gewesten door Frankrijk was er van de Academie geen
 spraak meer. Pas wanneer de Franssen ons land hadden
 verlaten en de Zuidelijke Nederlanden samen met de
 Noordelijke tot één koninkrijk waren verenigd, werden
 de activiteiten van de „ Academie des sciences et des bel-

les lettres de Bruxelles" hernomen. Op 18 november 1816 herstelde minister Repelaer van Driel, in naam van koning Willem, de vroegere Brusselse Academie. In de schoot van de Academie werden voortaan twee klassen opgericht: ene voor de wetenschappen met 29 leden, de andere voor de geschiedenis en de letteren met 19 leden.

De gebeurtenissen van 1830 kwamen andermaal de werking van de Academie stilleggen. Ditmaal was de onderbreking echter maar van korte duur. In 1832, inderdaad, kon zij haar werking hervatten. Dadelijk was er zowel in de schoot van de Academie zelf als bij de regering een strekking waar te nemen om tot zekere wijzigingen over te gaan en de instelling aan de inmiddels gewijzigde omstandigheden aan te passen. Verschillende plannen werden tegelijkertijd beraamd. Zo had de toenmalige minister van Binnenlandse Zaken, Ch. Rogier, een ontwerp voor aanpassing en wijziging klaar, maar ook B. du Mortier, volksvertegenwoordiger en lid van de Academie, trad met een hervormingsplan op de voorgrond, terwijl een speciale commissie, door de wetgevende kamers aangesteld, zich eveneens met dezelfde aangelegenheid bezighield.

Dat was van het goede teveel. En zoals het in dergelijke gevallen wel meer gebeurt, wanneer te veel instanties zich met de zaak gaan bemoeien, kwam er van al deze plannen niets terecht. Eerst in 1845 zou een akkoord bereikt worden: toen werd de „Académie des sciences et des belles lettres de Bruxelles" hervormd en haar benaming gewijzigd in „Académie de Belgique", volgens een door haar zelf ontworpen plan (1).

Met het oog op de uitwerking van haar plannen tot aanpassing van de Brusselse Academie verzamelde de regering in 1833 inlichtingen. Ze vroeg de Gouverneurs van de provinciën haar de namen te laten kennen van de personen uit hun gouw, die naar hun oordeel als leden voor de nieuwe Academie in aanmerking konden

1. Over de geschiedenis van de Academie zie: *Académie Royale de Belgique. Centième anniversaire de fondation (1772-1872)*, Brussel, 1872, 2 vol.; *L'Académie Royale de Belgique depuis sa fondation (1772-1922)*, Brussel, 1922.

komen. De Gouverneurs, van hun kant, lieten zich dien-aangaande inlichten door de besturen van de belangrijkste gemeenten. Aldus ontstond er tussen de Gouverneur van West-Vlaanderen en het stadsbestuur van Brugge een briefwisseling, die vooral belangrijk is omdat wij daaruit leren welke personen, te Brugge geboren of aldaar wonende, door de overheid waardig en verdienstelijk genoeg beschouwd werden om als kandidaat-academielid voorgedragen te worden.

Hierna laten wij de tekst van deze briefwisseling volgen (2).

A. SCHOUTEET

*I. Brief van de Gouverneur aan het Stadsbestuur
van Brugge*

Bruges, le 11 mars 1833.

Messieurs,

Le Gouvernement se proposant de réorganiser incessamment sur des nouvelles bases l'Académie de Bruxelles, aurait besoin de connaître quelles seraient les notabilités qui paraîtraient les plus propres à faire partie de ce nouveau corps auquel on se propose de donner une assez grande extension.

Le Ministre de l'Intérieur me demande que je lui fasse connaître quels sont les hommes, qui dans cette province cultivent les sciences, les lettres ou les arts avec assez de distinction pour attirer l'attention et se recommande aux choix qui seront faits pour la composition de l'Académie de Belgique.

Trois catégories devront être établies :

- 1°. Ceux qui déjà connus par des ouvrages estimés pourraient obtenir le titre d'académicien.
- 2°. Ceux qui, sans s'être faits un nom dans les sciences, les lettres ou les arts les cultivent cependant avec assez d'ardeur ou de

2. Deze briefwisseling is ontleend aan het Brugse stadsarchief : de nrs. 1, 3, 4, 6 zijn originele stukken en bevinden zich in portefeuille : *Beaux arts 1815-1840*; de nrs. 2, 5, 7 zijn afschriften en komen voor in de *registers van de uitgegane correspondentie van het stadsbestuur over 1833-1834*.

succès pour promettre au pays des oeuvres qui puissent leur faire honneur. Ils auraient le titre d'agregés. Dans cette classe devront être rangés les jeunes gens.

3°. Ceux nés dans la province ou y ayant été domiciliés ont quitté le pays qu'ils honorent par leurs talens à l'étranger. Ces derniers seraient appelés à faire partie de l'Académie en qualité de membres correspondans.

Pour donner au Gouvernement les renseignemens qu'il me demande je n'ai pu me dispenser de vous adresser cette lettre, que vous voudrez bien regarder comme confidentielle et qui tend à obtenir de vous des données propres à m'aider à faire mon rapport général.

Je me réfère donc entièrement à vos lumières et je vous prie de m'indiquer les habitans de votre ville qui, d'après votre opinion, devraient être signalés au Ministre, comme se distinguant dans la culture des arts et des sciences.

Je me rapporte à votre tact et à votre jugement, persuadé que le rapport que vous pourriez me faire, contiendra les notions que l'administration supérieure a intérêt de connaître.

J'attendrai votre réponse pour la fin de ce mois; elle devra me parvenir dans tous les cas, même quand elle serait négative.

Pour le Ministre d'Etat, Gouverneur,

Le membre des Etats Députés

(Get. :) Van Severen.

A la Régence de la ville de Bruges.

II. Antwoord van het stadsbestuur aan de Gouverneur

22 mars 1833.

A monsieur le Ministre d'Etat, Gouverneur
de la Flandre Occidentale, à Bruges.

Nous avons l'honneur de répondre à la lettre confidentielle que vous nous avez adressée le 11 de ce mois, 1e division n° 6595, et par laquelle vous nous avez invités à vous faire connaître pour notre ville les notabilités dans les sciences, les lettres et les arts qui paraîtraient propres à faire partie de l'Académie de Bruxelles que le Gouvernement se propose de réorganiser sur de nouvelles bases.

Voici, monsieur le Gouverneur, les personnes que nous croyons pouvoir vous indiquer.

Pour la première catégorie :

M. Jules van Praet (3), secrétaire du cabinet du Roi, auteur de l'Histoire de la Flandre depuis Gui de Dampierre jusqu'au ducs de Bourgogne, et d'un Mémoire sur l'origine des communes, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Joseph De Meulemeester (4), excellent graveur, ex-professeur de l'Académie d'Anvers, avantageusement connu par ses gravures des fresques de Raphael au Vatican et par divers autres ouvrages.

Pour la seconde catégorie :

M. Charles Imbert (5), avocat, auteur d'un mémoire en latin, qui a été couronné par l'Académie de Louvain sur la géographie des contrées situées entre l'Escaut et la Meuse, telles qu'elles étaient du 10e au 12e siècles.

M. Octave Delepierre (6), aussi avocat, auteur de la traduction du latin en français de la vie du comte de Flandre Charles le Bon, et de celle aussi en français d'un roman anglais intitulé l'Héritière de Bruges par John Gratan.

M. Jean Rudd (7), architecte et graveur qui a publié quatre livres de la description des monumens de notre ville, ouvrage dont la suite est vivement désirée.

-
3. Over hem zie : C. BRONNE, *Jules van Praet, ministre de la maison du roi Léopold I*, Brussel, 1943. Jules van Praet (Brugge 1806- Brussel 1887) werd op 10 januari 1846, samen met zijn schoonbroeder, Paul Devaux (Brugge 1801- Brussel 1880), tot lid van de Academie verkozen. Zij waren de eerste Bruggelingen, aan wie deze hoge onderscheiding te beurt viel.
 4. Brugge 1771- Antwerpen 1836. Over hem zie : *Biographie nationale*, tom. V (Brussel, 1876), kol. 520-531; E. DE BUSSCHER, *Biographie historique et artistique de J. C. De Meulemeester, de Bruges, graveur en taille-douce*, Gent, z.j.).
 5. Over Charles Imbert des Mottelettes (Brugge 1799 - Sceau bij Parijs 1861), zie : *Biographie nationale*, tom. X (Brussel, 1888-1889), kol. 8-9.
 6. Zie over hem : *Bibliographie nationale*, tom. II (Brussel, 1868), blz. 438-440, en vooral N. T(RUBNER), *Joseph Octave Delepierre. In memoriam* (Edinburgh-Londen, z.j.).
 7. Brugge 1792-1870, architect, leraar aan de stedelijke academie voor schone kunsten en bestuurder van de werken der stad Brugge.

M. François De Hondt (8), graveur, dont plusieurs ouvrages ont été couronné à des concours.

M. Pierre De Vlaeminck (9), graveur.

M. Jean Van Ackere (10), peintre en miniature.

Nous aurions encore à désigner pour cette catégorie M. Simoneau, père et fils (11), lithographes, s'ils n'étaient pas fixés depuis longtemps à Bruxelles.

Pour la troisième catégorie :

M. Joseph Van Praet (12), chevalier de la Légion d'honneur, l'un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque Royale à Paris, membre de l'Institut de France, auteur de plusieurs ouvrages de bibliographie et d'histoire d'un mérite très distingué.

M. Bernard Duvivier (13), peintre d'histoire, établi à Paris.

M. Augustin Van den Berghe (14), peintre d'histoire, directeur de l'Académie de peinture à Beauvais.

-
8. Brugge 1786-1862. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. V, kol. 178-181; U. THIEME en F. BECKER, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, tom. XVII (Leipzig, 1924), blz. 439.
 9. Brugge 1795-1850. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. V, kol. 838-841; L. VAN PETEGHEM, *Levenscheisen van Vlaemsche kunstoevenaren*. (Brussel, 1858), blz. 27-30.
 10. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. XXVI (Brussel, 1936-1938), kol. 110-111; F. VAN ACKER, *Jan Baptiste Van Acker, Brugsche miniaturist (1794-1863)*, in *Handelingen van het Genootschap „Société d'Emulation” te Brugge*, tom. LXXXI (1938), blz. 129-134.
 11. Frans Simoneau (Bornhem 1783 — Londen 1859) en zijn zoon Gustaaf Simoneau (Brugge 1810 — Brussel 1870). Zie over hen : *Biographie nationale*, tom. XXVII (Brussel, 1914-1920), kol. 564-567.
 12. Brugge 1754 — Parijs 1837. Zie over hem : *Biographie nationale* tom. XVIII (Brussel, 1905), kol. 154-163.
 13. Brugge 1762 — Parijs 1837. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. VI (Brussel, 1878), kol. 381-383; U. THIEME en F. BECKER, *a.w.*, tom. X (Leipzig, 1914), blz. 250.
 14. Brugge 1756 — Beauvais 1836. Zie over hem : M. QUIGNON, *Notice biographique du peintre Augustin van den Berghe*, in *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, tom. XVI (Brugge, 1903), blz. 273-276; U. THIEME en F. BECKER, *a.w.*, tom. III (Leipzig, 1909), blz. 404.

M. François Kinsoen (15), excellent peintre de portraits, établi à Paris.

M. Albert Gregorius (16), autre artiste dans le même genre, également fixé à Paris.

Agrééz, monsieur le Gouverneur, l'assurance de nos sentimens respectueux.

Le Secrétaire,
Scourion

Les Bourgmestre et Echevins,
Coppieters 't Wallant

III. Nieuwe brief van de Gouverneur aan het stadsbestuur

Bruges, le 13 novembre 1834.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir un état des artistes et des savans de distinction qui habitent votre ville et de ceux qui se sont rendus à l'étranger, afin de s'y établir ou de se perfectionner.

Vous devrez consigner dans cet état des détails sur leur mérite, leurs ouvrages, etc.

Pour ce qui concerne les musiciens, vous ne devrez en faire mention que pour autant qu'ils aient un talent transcendent.

Je vous réclame ce travail pour être à même de satisfaire aux ordres du Gouvernement.

Il me sera agréable de le recevoir avant la fin du mois.

Le Membre des Etats Députés
chargé des fonctions de Gouverneur,

(get. :) C. Pecsteen de Lampreel.

A la Régence de la ville de Bruges.

-
15. Brugge 1770-1839. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. X, kol. 777-778; U. THIEME en F. BECKER, *a.w.*, tom. XX (Leipzig, 1927), blz. 335-337.
16. Brugge 1775-1853. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. VIII (Brussel, 1884-1885), kol. 253; L. VAN PETEGHEM, *a.w.*, blz. 10-20; U. THIEME en F. BECKER, *a.w.*, tom. XIV (Leipzig, 1921), blz. 580.

*IV. De Gouverneur herinnert het stadsbestuur aan
zijn vorig schrijven*

Bruges, le 5 décembre 1834.

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien nous faire représenter la lettre que je vous ai adressée le 12 novembre dernier, le division n° 11780. Les renseignemens que vous serez à même de me fournir sur ce sujet, doivent concourir à former un état pour toute la province et je ne puis tarder plus longtemps à envoyer au département de l'Intérieur le travail qu'il m'a demandé.

Le Membre des Etats Députés
chargé des fonctions de Gouverneur,
(*get. :*) C. Pecsteen de Lampreel

A la Régence de la ville de Bruges.

*V. Antwoord van het stadsbestuur op voorgaande brieven
van de Gouverneur*

9 décembre 1834.

A monsieur le Gouverneur de la Province, à Bruges.

Monsieur le Gouverneur,

Par la lettre que vous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 novembre dernier, le division n° 11780, vous nous avez demandé un état des artistes et des savans de distinction qui habitent notre ville et de ceux qui se sont rendus à l'étranger, afin de s'y établir et de se perfectionner.

Pour ce qui concerne les savans de distinction, nous n'avons à en indiquer qu'un seul, encore n'habite-t-il pas notre ville depuis une bien longue suite d'années. C'est M. Joseph Van Praet, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque Royale à Paris, membre de l'Institut de France, auteur de plusieurs ouvrages de bibliographie et d'histoire d'un mérite très distingué. On connaît de lui : 1° le Catalogue des livres imprimés sur velin de la Bibliothèque du Roi, Paris, 1822, 4 vol. in 8°; 2° le Catalogue des livres imprimés sur velin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières, Paris, 1824, 3 vol. in 8°; 3° une Notice sur Colard Mansion, libraire et imprimeur de la ville de Bruges au 15e siècle. Paris, 1829, I vol. in 8°;

4° Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, Paris, 1831, I vol. in 8°, figures.

Dans la classe des artistes, nous avons à indiquer :

- 1°. M. Joseph De Meulemeester, excellent graveur, né en cette ville, mais qui n'y demeure plus. Il a été en dernier lieu professeur à l'Académie d'Anvers. Il s'est avantagement fait connaître par ses gravures des fresques du Vatican par Raphael, et par divers autres ouvrages.
- 2°. M. François Dehondt, graveur dont plusieurs ouvrages ont été couronnés à des concours.
- 3°. M. Jean Rudd, architecte et graveur, qui a publié quatre livraisons de la description des monumens de notre ville, dont la suite est ardemment désirée.
- 4°. M. Pierre De Vlaemynck, graveur dont plusieurs morceaux qui annoncent un grand talent.
- 5°. Les MM. Simoneau, père et fils, lithographes très distingués, appartiennent également à notre ville. Ils sont fixés depuis longtemps à Bruxelles.

Nos meilleures peintres sont allés se fixer à l'étranger. Ce sont :

- 1° M. Bernard Duvivier, peintre d'histoire, établi à Paris.
- 2°. M. Augustin Vanden Berghe, aussi peintre d'histoire, directeur de l'Académie de peinture à Beauvais.
- 3°. M. François Kinsoen, excellent peintre de portraits, établi à Paris.
- 4°. M. Albert Gregorius, aussi peintre de portraits, établi à Paris.

Quand à l'art de la musique, comme nous ne devons parler que des artistes qui ont fait preuve d'un talent transcendant, nous nous bornerons à nommer M. Jules Busschop (17), qui a remporté le premier prix pour la composition de la musique d'une cantate à exécuter lors de la célébration du dernier anniversaire des journées de septembre.

Votre lettre, monsieur le Gouverneur, ne demandant aucun renseignement concernant les littérateurs de cette ville, nous nous abstenons d'en parler.

Agréez, monsieur le Gouverneur, l'assurance de nos sentimens respectueux.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,

Scurion

Les Bourgmestre et Echevins

Coppieters 't Wallant

17. Parijs 1810 — Brugge 1896. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. XXIX (Brussel, 1957), kol. 395-398.

VI. Brief van de Gouverneur aan het stadsbestuur om aanvulling van het vorenstaande schrijven in verband met de Brugse letterkundigen

Bruges, le 19 décembre 1834.

Messieurs,

Comme je pense que le Gouvernement veut connaître les littérateurs de distinction, je vous prie de compléter, dans les cinq jours, le rapport que vous m'avez fait le 9 de ce mois, n° 17819, concernant les artistes et les savans de marque de votre ville.

Le Membre des Etats Députés
chargé des fonctions de Gouverneur,
(*get. :*) C. Pecsteen de Lampreel

A la Régence de la ville de Bruges.

VII. Antwoord van het stadsbestuur op vorenstaande schrijven van de Gouverneur

22 décembre 1834.

Monsieur le Gouverneur,

Pour satisfaire à votre demande du 19 de ce mois, le Division n° 11780, nous avons l'honneur de compléter notre rapport du 9 de ce même mois, n° 17891, en vous indiquant les principaux littérateurs qui appartiennent à cette ville.

M. Joseph Van Praet, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque Royale à Paris et membre de l'Institut de France. Outre plusieurs ouvrages de bibliographie qui annoncent d'immenses recherches, il a donné au public en 1829 sous le titre trop modeste de Notice un volume in 8° de renseignemens curieux sur Colard Mansion, premier imprimeur de Bruges, et en 1831, un autre volume in 8°, intitulé : *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuise*. Il est fixé à Paris depuis plus d'un demi siècle.

M. Louis De Potter (18), qui a publié des considérations sur les principiaux conciles, 2 vol. in 8°; *L'Esprit de l'Eglise*, 6 vol. in 8°;

18. Brugge 1786-1859. Zie over hem : *Biographie nationale*, tom. V, kol. 620-629.

La vie de Scipion de Ricci, 3 vol. in 8°. Les lettres de Saint Pie V, I vol. in 8°, etc. Il habite Paris.

M. l'Abbé De Foere (19), né à Thielt, mais fixé depuis bien des années à Bruges, où il a publié *Le Spectateur Belge*, en un grand nombre de volumes in 8°.

M. Henri Moke (20), auteur du *Gueux de Mer*, du *Rénégat* ou la *Bataille de Navarin*, du *Gueux des Bois* de Philippe de Flandre, d'*Herman* ou la *Barbarie* et la *Civilisation*, tous romans historiques. Il habite maintenant Paris.

M. Jules Van Praet, secrétaire du Roi, chevalier de la Légion d'honneur, qui a composé l'histoire de la Flandre depuis Gui de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne, et un *Mémoire* sur l'origine des communes.

M. Charles Imbert, avocat, auteur d'un mémoire en latin qui a été couronné par l'université de Louvain sur la géographie des contrées situées entre l'Escaut et la Meuse, du 10e au 12e siècles. Il publie à présent à Paris un atlas synchronistique, géographique et généalogique pour servir à l'étude de l'histoire moderne de l'Europe de 1515 à 1815, in folio, dont la première livraison vient de paraître.

M. Octave Delepierre, avocat, auteur de la traduction en français de la *Vie* du comte de Flandre Charles le Bon, écrite en latin par Gualbertus au 12e siècle; de la traduction de l'anglais en français d'un roman intitulé *L'Héritière* de Bruges, 6 vol. in 12°; des *Chroniques*, traduction et légendes de l'ancienne histoire des Flandres.

Agréez, monsieur le Gouverneur, l'assurance de nos sentimens respectueux.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
Scourion

Les Bourgmestre et Echevins,
Coppieters 't Wallant

-
19. Tielt 1787 — Brugge 1861. Zie over hem: *Biographie nationale*, tom. VII (Brussel 1880-1883), kol. 150-164.
20. Le Havre 1803 — Gent 1862. Zie over hem: *Biographie nationale*, tom. XV (Brussel, 1899), kol. 32-36.